

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

**Sous la présidence de monsieur le Maire, Pierre DUPERCHY**

Présents : Brigitte ALLARD, Chantal CHAPPELET, Pierre DUPERCHY, Marie-Françoise EXCOFFON, Nunzia MAURIZI, Régis MONTFALCON, Sophie PELLICIER, Patrick ROUCH, Patrick ROULAND, William VANNEUVILLE

Excusés : Catherine CAUTERMAN (pouvoir à Marie-Françoise EXCOFFON), Etienne LALLEMENT (pouvoir à Brigitte ALLARD), Virginie DUPORT (pouvoir à Nunzia MAURIZI), Lucile FLUTTAZ, Emilie RAGNI

**Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2022 :**

Le Conseil approuve ce compte-rendu - 1 abstention (Catherine Cauterman)

**Compte administratif 2021 :**

Le Conseil à l'unanimité des présents approuve le compte administratifs 2021 qui se résume ainsi

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	380 338.91	124 980.39
<b>Recettes</b>	543 467.19	309 102.71
<b>Excédent</b>	<b>163 128.28</b>	<b>184 122.32</b>

Après report des résultats 2020 l'**excédent global de clôture s'élève à 632 138 €**

**Compte de gestion 2021** : le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Trésorière conforme au compte administratif 2021 de la Commune.

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :**

Vu les résultats de l'exercice 2021 et le solde des restes à réaliser en investissement , le Conseil décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement :

	Résultat de clôture 2021	Solde des restes à réaliser 2021	Affectation résultat en investissement au 1068	Report en fonctionnement Au 002
<b>Investissement</b>	40 741.52	- 149 247	<b>108 505.48</b>	
<b>Fonctionnement</b>	591 396.48			<b>482 891.00</b>

**Attribution des subventions :** Le Conseil Municipal a étudié les demandes de subventions aux associations au titre de l'année 2022. Le vote définitif aura lieu lors du vote du Budget Primitif 2022.

## **Demande de participation financière au SDES installation horloges astronomiques :**

Cette question a déjà fait l'objet d'une délibération au cours de dernière séance du 15 février 2022 mais le montant du devis était erroné. Le Conseil renouvelle sa demande pour un montant de 4 360 € HT au lieu de 2068€ HT.

## **Délégation accordée au Maire pour les Déclarations d'intention d'Aliéner**

La délibération du 28 mai 2020 accorde différentes délégations au Maire dans un souci de favoriser une bonne administration communale.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter une délégation qui lui permettrait d'exercer au nom de la Commune un droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans une zone classée U ou AU au PLU, en dehors du périmètre de la ZAD (dans ce périmètre le droit de préemption urbain s'applique au profit de la CCLA). La commune reçoit régulièrement des déclarations d'intention d'aliéner.

Mr le Maire précise qu'un terrain en zone Agricole pourrait être acheté par la commune, hameau du Guiguet, et permettrait ainsi de répondre aux demandes de terrains pour des activités de maraîchage ou de pépinières.

## **Approbation de la Charte du Parc Naturel régional de Chartreuse**

Le conseil municipal (12 voix pour et 1 abstention (Régis Montfalcon) ) approuve la nouvelle charte du parc naturel régional de Chartreuse pour la période 2022-2037, et accepte d'intégrer le périmètre du parc. Coût par habitant : 0.55€

Avantages de cette adhésion pour la commune : accompagnement par des équipes qualifiées pour la réalisation de projets, image de marque reconnue (« parc naturel régional »)

## **Transfert plateau sportif de Novalaise à la CCLA**

La CLECT (commission d'évaluation des charges transférées) a évalué les charges d'investissement et de fonctionnement liées au transfert du plateau sportif de la commune de Novalaise à la CCLA. Elle propose de fixer le montant de la participation de la commune de Novalaise pour ce transfert à 6 382€. Le Conseil à l'unanimité approuve ce rapport.

## **Détermination des critères de l'entretien professionnel**

Les collectivités territoriales ont le devoir d'évaluer leurs agents. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie, dont dépend la commune, a mis à jour un guide pour nous aider dans cette démarche et prendre en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la création des premiers supports. Le comité technique du centre de gestion a émis à l'unanimité, un avis favorable sur ce guide lors de sa séance du 18 novembre 2021 et validé les nouveaux critères de l'entretien professionnel.

Le conseil municipal valide ces critères d'évaluation.

## Traitement glissement de terrain du Taillieu :

L'ONF – RTM ALPES NORD a réalisé, à notre demande, un devis de maîtrise d'œuvre pour le traitement du glissement de terrain au Taillieu. Leur proposition d'accompagnement comprend la définition de la solution technique à apporter, l'assistance à la passation des contrats de travaux, le suivi du chantier et l'assistance aux opérations de réception. Le montant du devis s'élève à 8 190€ HT à répartir entre la commune et la propriétaire du terrain. La réfection de la voirie et des réseaux sera assurée par l'entreprise NOIRAY. Une demande de subvention sera déposée auprès du Département. Approbation à l'unanimité.

## Questions diverses :

Patrick Rouch déplore que la CCLA applique **un droit de navigation** aux habitants de la Commune, ayant connaissance d'un privilège ancestral accordé aux habitants de ST ALBAN de MONTBEL. Il signale également, suite à de nombreuses remarques de ses concitoyens, que les budgets annuels de la CCLA sont en constante hausse, que rien ne semble arrêter, et que les prélèvements sur les habitants suivent évidemment ; c'est pourquoi la taxe de navigation est une taxe de plus qui lui semble injuste pour les riverains qui habitent en permanence sur les rives du lac.

Patrick ROULAND précise que ce droit de navigation permet à la CCLA de financer les charges importantes afférentes au lac (entretien, sécurité, signalétique ....)

Patrick ROUCH évoque également le coût **des travaux piquetage** des roselières (830 000 € HT) financé certes par la Région, l'Agence de l'Eau et le Département (mais indirectement par les contribuables) ; la participation de la CCLA s'élève quand même à 100 000 € et beaucoup d'habitants ont été choqués par l'importance de la somme engagée.

Nunzia MAURICI regrette que **l'accès aux plages** ne soit pas gratuit pour les riverains.

Mr le Maire expose qu'il conviendrait de prévoir l'installation d'une **protection Route du Collomb**, afin de garantir la sécurité des usagers suite à l'abattage d'arbres en bordure de cette voie.

Mr le Maire informe les conseillers de la manifestation organisée en faveur de l'association « **pour le sourire de Coline, dépassons le handicap** » sur la plage de Pré Argent le 23 avril 2022 pour financer l'accès à la baignade aux personnes en situation de handicap.

Mr le Maire rappelle la réunion du 23 mars du comité des fêtes concernant **l'expo photos** qui se déroulera cet été sur la commune.

Fin de séance : 22 h15

Le Maire,

Pierre DUPERCHY

La secrétaire de séance,

Brigitte ALLARD

